



## CONSEIL MEDICAL FORMATION PLENIERE

Dossier suivi par le secrétariat du Conseil médical formation plénière.

☎ 03 80 76 99 76

✉ [commissiondereforme@cdg21.fr](mailto:commissiondereforme@cdg21.fr)

### Tous les dossiers devront porter la mention

#### « CONFIDENTIEL » et être adressés au :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or  
CONSEIL MEDICAL FORMATION PLENIERE  
16 - 18 rue Nodot - C. S. 70566 - 21005 DIJON CEDEX

### IMPERATIF POUR TOUT NOUVEAU DOSSIER ou NOUVELLE DEMANDE APRES REPRISE

- ➡ Le bordereau de Saisine précisant les motifs.
- ➡ Les pièces listées ci-dessous.

### ALLOCATION TEMPORAIRE D'INVALIDITE (ATI)

Allocation pouvant être attribuée à un fonctionnaire affilié à la CNRACL qui, à la suite à un accident ou d'une maladie professionnelle, reste atteint d'une invalidité permanente partielle malgré laquelle il continue à exercer ses fonctions. La demande d'ATI doit être présentée dans le délai d'un an à compter du jour où le fonctionnaire a pris ses fonctions après la consolidation de la blessure ou de son état de santé.

- ➡ Le courrier de l'agent sollicitant une ATI, sauf pour révision quinquennale.
  - ➡ Le dossier « Accident de trajet ou Maladie professionnelle » initial (administratif et médical) si premier passage devant Conseil Médical formation plénière.
  - ➡ Le rapport d'expertise médicale (ou copie) en deux exemplaires réalisé par un médecin agréé indiquant précisément la date de consolidation, le libellé des séquelles, le taux d'IPP imputable et le taux d'IPP de l'infirmité préexistante, si il y a lieu.
- Vous devrez vous assurer lors de la prise de rendez-vous avec le médecin agréé, que votre agent n'a jamais été suivi comme patient par celui-ci.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or

16 - 18 rue Nodot - C. S. 70566 - 21005 DIJON CEDEX

Téléphone : 03.80.76.99.76 – Internet : [www.cdg21.fr](http://www.cdg21.fr)

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or**

**16 - 18 rue Nodot - C. S. 70566 - 21005 DIJON CEDEX**

**Téléphone : 03.80.76.99.76 – Internet : [www.cdg21.fr](http://www.cdg21.fr)**